



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Transparence - Travail

**PROGRAMME POLITIQUE DU PARTI
DE L'UNITE ET DE LA
RECONSTRUCTION**

Tous pour l'Unité et la Reconstruction de la Nation

Présenté par le Président **Eddy Symphorien KPAREKOUTI**

Juillet 2014

SOMMAIRE DU PROGRAMME

PREAMBULE.....	3
PREMIERE PARTIE :.....	7
LES SERVICES PUBLICS.....	7
I - L'UNITE NATIONALE	8
II - LA DÉMOCRATIE.....	10
III – LE DOMAINE DE LA JUSTICE.....	12
IV – L’ARMÉE ET LA SÉCURITÉ.....	14
V - DÉCENTRALISATION	18
VI - LE RÔLE DE L'ETAT ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	21
DEUXIEME PARTIE :	26
ACTIVITES ECONOMIQUES.....	26
VII –LA GESTION DU BIEN PUBLIC ET RESSOURCES FINANCIERES ..	28
VIII – LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	31
IX –DOMAINE DE LA SANTÉ.....	33
X- LE SYSTEME EDUCATIF	40
XI - AVENIR NOTRE JEUNESSE	48
XII - LE RÔLE DES FEMMES ET DES FAMILLES	51
XIII - CADRE DE VIE.....	55
XIV - NOTRE PATRIMOINE CULTUREL	58
XV – DOMAINE AGRICOLE	59
XVI – DEMAINE DU TRANSPORT	61
XVII – DOMAINE DE LA COMMUNICATION ET D'INFORMATION.....	63
XVIII - RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINIÈRE.....	64
XIX- ENTREPRENARIAT ET INVESTISEMENT.....	68
XX- LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	71
XXI – LE DOMAINE TOURISTIQUE.....	72
XXII- RELATIONS EXTÉRIEURES ET DOMAINE DE LA COOPÉRATION.	73
XXIII – L’ IMMIGRATION	75
XXIV – L’ENVIRONNEMENT.....	76
CONCLUSION	79

PREAMBULE

Au moment où notre pays entre dans sa quatrième ère des élections démocratiques après des années de crises militaro-politiques, qui ont longtemps été à la base d'un climat d'incertitudes et d'ambiguïtés, empêchant ainsi son développement, nous avons l'espoir que le combat démocratique que nous menons aujourd'hui nous permettra de sortir définitivement du chaos et des soubresauts militaires, d'organiser des élections transparentes, libres et démocratiques qui mettront fin au régime autocratique qui règne dans notre pays en restaurant la paix durable à laquelle aspirent tous les centrafricains.

Ce présent programme qui est le résultat d'un travail hardi et ardu d'analyse de la situation de notre pays, la République centrafricaine, vise à proposer des réponses pratiques, novatrices, claires en vue de ramener la confiance dans toutes les composantes de la nation et d'assurer le développement et le bien-être de tous les Centrafricains.

La Reconstruction de notre pays est le devoir de tous et de chacun. C'est ainsi que nous sommes très attentifs aux idées et aux aspirations de nos concitoyens dans le but d'affiner un diagnostic et ainsi, d'arriver à dégager et à mobiliser toutes nos potentialités en vue de la reconstruction de notre pays.

Nous devons tous ensemble œuvrer pour l'avenir de notre pays, en opérant des réformes tant institutionnelles qu'au sein des corps de la défense et de la sécurité.

Notre priorité pour la République Centrafricaine, c'est de renforcer la démocratie et le développement, les voir s'épanouir dans toutes leurs dimensions. Mais c'est aussi de rassembler tous ceux qui veulent participer à l'édification d'une société démocratique et développée et qui sont

ouverts au dialogue, et préoccupés par l'amélioration du bien-être de toutes les centrafricaines et tous les Centrafricains.

Nous voulons que chaque centrafricaine et chaque centrafricain participent au renouveau du pays, en prenant part au processus de prise de décision, car la souveraineté d'un pays ne se décrète pas et aucun élu ne doit s'arroger le droit de confisquer la parole au peuple.

Nous lutterons tous ensemble contre tout ce qui pourra nous diviser en privilégiant tout ce qui nous unit dans le souci d'agir main dans la main pour l'épanouissement du peuple centrafricain et le développement de notre nation.

Nous gardons l'espoir que les problèmes auxquels notre pays est confronté, ne pourront pas effacer les principales valeurs et les atouts des Centrafricains quoi qu'il arrive ils les préserveront et les défendront au profit de notre pays.

Notre économie reposera sur le principe de la libre entreprise, en privilégiant une exploitation rationnelle des atouts formidables de notre pays : Ressources naturelles, potentiel agricole, ressources humaines de qualité, etc.

Nous mettrons en œuvre une politique de développement social qui adhèrera aux idéaux de l'égalité et de la liberté, en mettant un accent sur la lutte hardie contre toutes sortes d'injustice notamment dans les domaines de la santé, l'éducation, la culture et contre toutes les disparités régionales. Car en étant égaux, les individus participent à la gestion de leur société.

Notre développement socio économique dépendra surtout de notre cohésion sociale et de notre solidarité. Nous créerons ainsi les conditions d'une juste et équitable répartition des fruits de l'effort national, en respectant les droits des travailleurs en développant la solidarité nationale en améliorant transformation des produits agricoles et la protection de l'environnement.

Nous mettrons aussi tout en œuvre en réalisant des microprojets en milieu rural et en soutenant les femmes et les jeunes dans leurs entreprises, dans le respect des différences culturelles et de genre.

L'emploi des jeunes et des femmes constituera l'une de nos priorités majeures. Nous créerons les conditions d'une restructuration profonde de l'économie nationale afin de permettre un libre accès des citoyens (femmes, jeunes, salariés du public et du privé, entrepreneurs, agriculteurs, transporteurs, commerçants, etc.) aux moyens de production, au crédit, à la formation et à l'emploi. La participation de tous au développement économique et social de notre pays est plus qu'indispensable.

Nous sommes persuadés que la participation de tous au développement du pays et la redéfinition du rôle et de la place de l'État devraient constituer un fort ancrage de la démocratie en République centrafricaine. Il s'agit en effet de remettre sur les rails une vie harmonieuse et une économie saine et dynamique.

Mieux, nous construirons une société dans laquelle nous nous sentirons fiers et confiants, mieux nous pourrons nous ouvrir au monde extérieur et nous inscrire dans la mondialisation en plaçant notre pays dans le concert des nations. La compétitivité s'améliora, les investissements suivront et les emplois renaîtront.

Ainsi notre plan d'action englobe deux parties principales : la réforme des services publics et la relance de l'économie. Sa mise en œuvre permettra à la République centrafricaine de se développer, de se doter d'une croissance économique durable et à son peuple de retrouver sa fierté.

Mr. Eddy Symphorien KPAREKOUTI
Et Pf. Lambert MOSSOA

PREMIERE PARTIE

Les services publics

I – L'UNITÉ NATIONALE

Notre pays a été longtemps victime des conflits militaro-politiques, et récemment des conflits confessionnels. Nous devons agir tous ensemble pour éradiquer toutes sortes de ségrégation.

La République centrafricaine appartient aux Centrafricains, d'où qu'ils viennent et peu importe leurs croyances. L'une des principales missions de notre gouvernement sera de valoriser nos différences au profit de tout le monde. La prise en compte permanente de ces différences communautaristes guidera notre action.

Nous mettrons en place un gouvernement représentatif de la population centrafricaine en privilégiant toutes les compétences et en intégrant les forces politiques et la société civile.

Les ministres travailleront dans la transparence et seront guidés par un plan d'action clairement établi qui déterminera dans le temps les objectifs, les résultats à atteindre et les indicateurs de performance.

Le mérite et l'équilibre géographique seront nos critères phares dans le choix des hauts responsables de l'État.

Toutes les zones du pays bénéficieront de manière équitable des actions du gouvernement. Néanmoins, la priorité sera donnée aux zones qui ont longtemps pris du retard dans leur développement pour des raisons diverses.

- Nous retiendrons les principes de neutralité, de laïcité de l'État et de tolérance de toutes les convictions religieuses ; chaque centrafricain devra pouvoir vivre sa foi en toute liberté,
- nous considérons que l'État se doit d'être attentif aux problèmes des communautés religieuses et de les aider à les résoudre.

Pour ce faire,

- L'État doit faciliter un dialogue permanent entre les différentes communautés religieuses.
- L'État doit aussi soutenir les initiatives provenant des communautés religieuses, en leur accordant par exemple des terrains ou subventions spécifiques, en finançant des actions d'intérêt public.
- L'État pourra aussi donner aux citoyens l'opportunité de connaître la religion de l'autre en introduisant dans les programmes scolaires un enseignement sur l'histoire des religions.
- Il devra aussi encourager les actions sociales de développement en faveur des communautés religieuses.
- Une autorité représentant l'ensemble des confessions « le Conseil Supérieur des confessions religieuses » permettra à l'État de suivre les actions de ces communautés. Celle-ci sera chargée par exemple :
 - de veiller au respect par l'État du principe de neutralité et de laïcité,
 - de prévenir tous les actes extrémistes jugés dangereux pour la société.

II - LA DÉMOCRATIE

II- 1. LA VALORISATION DE LA DEMOCRATIE

La démocratie se définit comme le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Les années de crise que la République Centrafricaine a connues nous ont montre que le pays est encore loin de la démocratie. En effet, si on est d'accord que la démocratie est le moteur du développement durable, rien de durable ne pourra être accompli si nous ne réussissons pas à faire évoluer les institutions sans mettre le pays à feu et à sang, sans aggraver encore les souffrances du peuple.

Pour valoriser la démocratie en Centrafrique, nous bâtirons un projet constitué de huit points :

- 1- la création d'un cadre social où les citoyens pourront s'exprimer librement sur les grandes questions de notre société. Toutes les bonnes idées seront prises en considérations.
- 2- La liberté pour les parties d'opposition de participer librement aux débats nationaux relatifs à la reconstruction de notre pays. La Loi sur le rôle et le statut de l'opposition sera revue en prônant une grande liberté d'expression et les moyens idoines d'y parvenir. Nous veillerons à leur financement.
- 3- une démocratie où le Peuple centrafricain décidera du rôle des institutions de la République (Assemblée Nationale, Conseil Économique et Social, Conseil Constitutionnel, etc.)
- 4- Des écoles chargées désormais de former des citoyens responsables, respectueux de leurs droits et devoirs.
- 5- Le respect des droits de presse et l'encouragement des médias.
- 6- Une Justice indépendante, impartiale et efficace.
- 7- La mise en place avec l'appui de la Communauté internationale,

d'un projet phare dans le cadre d'un Programme d'Appui au Développement de la Démocratie (PADD) en République centrafricaine.

8- Au moment des élections, nous veillerons à ce que les observateurs étrangers soient toujours présents.

II -2. La révision de la Constitution : pourquoi ? Comment ?

La révision de la Constitution que nous proposerons portera sur les points suivants :

- L'article relatif aux conditions d'éligibilité des candidats à la Présidence de la République : toutes les mentions discriminatoires relatives aux origines et au parcours des candidats seront plus explicites.
- L'Article relatif au Code électoral en cas "d'évènements ou de circonstances graves" rendant impossible le déroulement normal des élections ou la proclamation des résultats : le Code électoral devrait être jugé apte à les traiter. Il devra aussi préciser de façon stricte et limitative les événements et les circonstances graves à prendre en compte.
- Les conclusions des débats nationaux sur les institutions de la République seront prises en compte dans la nouvelle constitution.

Nous y inscrirons les statuts particuliers des sultans et chefs coutumiers qui jouent un rôle important dans la cohésion sociale.

Nous œuvrerons à l'inscription de nos chefs coutumiers à la Chambre africaine des autorités coutumières et à leur participation aux activités de cette chambre.

Enfin, ce projet de révision sera soumis au vote de l'Assemblée Nationale. Après avoir été voté par plus des 2/3 des députés en fonction, il sera soumis à l'approbation du peuple par la voie d'un référendum.

III – LA JUSTICE

La République Centrafricaine a besoin d'une justice impartiale, indépendante, équitable et efficace au service de tous les citoyens.

Pour cela, le pouvoir des différents acteurs devra être renforcé :

Les magistrats du parquet seront sous l'autorité du Ministre de la justice et sera lui même membre du Conseil Supérieur de la Magistrature.

De nouvelles conditions de travail permettront à la Magistrature de travailler selon des méthodes modernes. Tous les dossiers seront traités à temps.

Nous faciliterons la communication entre la Justice et les justiciables en favorisant l'utilisation de l'internet. Ainsi, la demande et l'envoi des documents les plus simples passeront par l'internet, évitant les dépenses occasionnées par les frais de poste, l'utilisation de papier, les déplacements ainsi que d'autres démarches.

Nous lutterons sans pardon contre toute forme de corruption dans la Justice. Nous n'hésiterons pas à débarrasser de nos tribunaux toute personne corrompue d'où qu'elle vienne.

Pour mieux fonctionner nous doterons notre justice des infrastructures modernes et nous établirons un programme des priorités pour les 5 premières années de notre mandat :

- Les services judiciaires seront modernisés
- Les tribunaux seront rénovés
- De nouveaux tribunaux seront construits
- Un nouveau palais de justice plus grand et plus fonctionnel sera également construit.
- Une école de magistrature et des professions libérales sera construite et formera au Droit et au monde des affaires pour assurer

aux juges la bonne maîtrise de son fonctionnement.

Le personnel de la Justice disposera de tous les moyens logistiques nécessaires qui lui permettront de s'acquitter de ses fonctions avec le plus grand professionnalisme possible.

Nous tâcherons à ce que la population prenne connaissance de tous les textes et éléments de jurisprudence utiles, en mettant en place une base documentaire sur la Justice. Elle sera disponible gratuitement sur internet.

Ces réformes permettront :

- d'améliorer la qualité du travail de la Justice ;
- de respecter les droits des prisonniers ;
- de former des magistrats compétents et professionnels

Au total, nous consacrerons 225 milliards de FCFA au développement de la Justice.

IV – L'ARMÉE ET LA SÉCURITÉ

Les années de guerre que nous venons de connaître ont sans aucun doute affecté moralement et physiquement nos forces de défense et de sécurité. Elles ont travaillé sans réserve pour la souveraineté de notre pays. Mais force est de reconnaître qu'elles ont été victimes de plusieurs maux : manque d'objectifs clairs, déséquilibre entre moyens humains et matériels, rejet par le monde civil, politisation, etc.

Nous saluons les Accords du !!! qui ont déjà arrangé certains aspects et nous nous engageons à poursuivre les débats sur la question cruciale à la sécurité nationale, et à prendre toutes les mesures susceptibles de ramener la paix dans notre pays.

IV-1- LA VISION GLOBALE

La sécurité constitue l'un des besoins premiers pour tout être humain. Tous les Centrafricains aspirent à un retour rapide et définitif de la paix dans leur pays. La guerre que nous venons de connaître a freiné le développement non seulement du pays mais également celui de tout un chacun. Elle a détruit nos écoles, nos routes, nos hôpitaux, etc. Certains ont dû abandonner leurs villages, leurs biens, laissant derrière eux des années d'efforts sans équivalent et avec, aucun espoir de réappropriation.

C'est pourquoi, nous demanderons à nos forces de défense et de sécurité de rétablir la paix durable dans notre pays. Nous leur donnerons les moyens matériels et humains pour réussir cette mission qui, à nos yeux, se place à la tête de nos priorités.

D'une part, nous mettrons en place le Service National Obligatoire de 45 à 60 jours pour tous les élèves ayant terminé le lycée. Ce service

procurera aux jeunes le sens du patriotisme, en d'autres termes, ils apprendront à aimer, à servir leur pays et à défendre ses valeurs.

D'autre part, nous organiserons une formation militaire de courte durée qui sera destinée aux élèves fonctionnaires des grandes écoles.

L'Armée, la Police et la Gendarmerie s'attacheront à leurs missions : La Gendarmerie et la police assureront la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur du pays tandis que la sécurité de nos frontières et l'intégrité de notre pays seront assurées par l'armée. En cas de force majeure elle pourra venir en aide à la Gendarmerie et à la Police pour rétablir l'ordre.

Pour ce faire, nous accorderons à nos Forces de Défense et de Sécurité les moyens nécessaires à la pleine exécution de leurs missions :

IV-2. Pour L'Armée, la Gendarmerie et la Police :

Nous créerons des bases militaires dans tous les chefs lieux des préfectures le long de nos 6 frontières

- Dans le souci d 'avoir une Armée, une Gendarmerie et une police d'élite, nous définirons des critères sélectifs pour les recrutements et les promotions. Parmi ces critères nous citerons entre autres la compétence, la discipline, l'adhésion aux valeurs morales et militaires, l'achèvement etc. ;
- Nous réhabiliterons les camps militaires et autres locaux et nous veillerons au respect du Code de la déontologie militaire ;
- Les militaires seront jugés par la Chambre Militaire qui sera assise auprès du Tribunal Civil et le TMP.

IV-3. Pour l'armée :

- Nous réorganiserons notre armée en simplifiant son fonctionnement. Elle travaillera dans la transparence absolue et les responsabilités seront clairement définies. Nous lèverons toutes les ambiguïtés qui pourraient nuire au bon fonctionnement de notre armée et nous mettrons en place un contrôle efficace de résultats et des dépenses.
- Les missions de l'armée, ses budgets d'investissement et de fonctionnement seront établis par le Gouvernement et l'Assemblée Nationale.
- Les activités de l'Armée seront sous la supervision du Ministère de la défense et du Conseil Supérieur de la Défense.
- L'Armée fonctionnera indépendamment de la politique
- l'âge moyen des effectifs, qui est de plus de 40 ans aujourd'hui, devra être ramené à 35 ans ;
- Nous donnerons à nos militaires appelés à faire valoir leurs droits à la retraite les moyens de réintégrer la société civile dans la dignité.
- Nous augmenterons la part des budgets destinés à l'acquisition et à la maintenance des équipements, au fonctionnement courant, aux entraînements et aux manœuvres.
- **Armée de Production (Génie militaire)**

Nous examinerons avec soin le problème du grand nombre de militaires (effectif pléthorique) dû aux longues années de crise. Leur réinsertion dans la vie civile sera effectuée progressivement en respectant la volonté et les droits de chacun.

IV-4. Pour la Gendarmerie et la police :

Nous doterons nos forces de police et de gendarmerie des moyens modernes et performants qui leur permettront d'exercer leurs missions sur le terrain avec le plus grand confort et professionnalisme.

Nous renforcerons le système judiciaire et tous les dossiers seront traités conformément à la loi, et surtout en respectant les délais.

Nous mettrons en place des mesures nécessaires pour prévenir la délinquance, faciliter la réinsertion des primo- délinquants.

Pour ce faire, nous développerons en amont :

- L'école obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- Des formations professionnelles pour tous et,
- Des emplois pour les jeunes et les inciterons à se réunir dans des coopératives.
- Nous mettront les délinquants légers dans des camps de rééducation où ils apprendront, entres autres, des métiers et effectueront une sorte de service militaire et/ou service civique.

V - DÉCENTRALISATION

V-1. LE CONTEXTE GENERAL :

Aujourd'hui, force est de constater que la politique de décentralisation/régionalisation mise en place à la fin de l'année 1993 se heurte à de nombreuses difficultés d'ordre applicatif et surtout financier et matériel.

C'est pour cette raison que la nouvelle vision de la décentralisation que veut développer le PUR, doit accorder d'avantages de pouvoirs de décisions et de gestions aux organes autonomes régionaux ou locaux (collectivités locales, établissements publics).

Il importe d'engager une réforme approfondie dans l'organisation générale de l'Administration territoriale afin de pouvoir définir les différents niveaux des collectivités et leurs rôles respectifs. En effet, la définition des différents niveaux des collectivités est un facteur déterminant pour la réussite de toute politique de décentralisation. Elle permet de maîtriser la création de collectivités et leur mise en œuvre progressive en fonction des moyens disponibles. Les régions devraient constituer un espace économique, un cadre de planification, de conception, d'harmonisation, de soutien, de contrôle des actions de développement social et d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi :

Nous créerons des communes composées de plusieurs villages avec un chef-lieu reconnu par tous. Ainsi, le nombre de communes sera revu à la baisse, pour plus d'efficacité et de contrôle.

Au niveau des Régions, Préfectures, Sous-préfectures et Postes de Contrôle Administratif, les organes concernés seront désormais indépendant du pouvoir central.

V-2 LA SPECIFITE DE LA DECENTRALISATION CENTRFRICAINE.

Les textes actuels, prêtent à confusion quant à la distribution des responsabilités entre les différentes unités administratives. Les mêmes responsabilités se retrouvent souvent partagées entre les Communes, les Préfectures, les Sous-préfectures et même les Régions. Cela entrave le bon fonctionnement. Nous remettrons de l'ordre dans cette responsabilisation.

Nos engagements :

- ✚ Nous définirons une stratégie globale pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation.
- ✚ Nous établirons des textes législatifs concernant la distribution ou cession de certaines compétences de l'État aux collectivités Territoriales.
- ✚ Nous réorganiserons les différentes Collectivités Territoriales et définirons leurs budgets de fonctionnement, en prenant en compte les particularités de chaque collectivité tels que la superficie, la population, les retards à rattraper, etc.
- ✚ Nous mettrons en place un système de financement qui permettra aux collectivités territoriales de surmonter les obstacles dues à l'insuffisance de fonds.
- ✚ Nous préciserons les conditions de travail des agents des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences et les promotions suivront les conditions préétablies, bien décrits dans les contrats. Ces derniers ainsi que le déroulement des carrières du personnel des Collectivités Territoriales seront étudiés en collaboration avec les syndicats.
- ✚ Les Collectivités Territoriales seront dotées des moyens matériels nécessaires : bureaux, véhicules, matériels informatiques, etc.

- ✚ Nous mettrons en place un organe appelé Agence Nationale d'Assistance-conseil dont la principale mission sera de conseiller et d'apporter une aide technique aux collectivités territoriales. Cet organe sera aussi chargé du suivi financier des collectivités.
- ✚ Nous faciliterons l'obtention de prêts auprès des fonds de prêts pour permettre aux Collectivités Territoriales de financer leurs projets de développement.
- ✚ Une fois toutes les conditions réunies, nous transformerons ces fonds de prêts en banque de développement des Collectivités Territoriales.

VI - LE RÔLE DE L'ETAT ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

VI- 1. Le rôle de l'État

L'État doit être fort et être un Etat de droit.

Notre premier souci pour la République Centrafricaine c'est de mettre en place un État de droit, susceptible d'écouter la voix du peuple et de prendre des décisions dans l'intérêt de tous les citoyens. Un État qui met en pratique ses décisions et qui en assure un suivi rigoureux afin d'atteindre ses objectifs ; c'est aussi un Etat responsable.

C'est pourquoi, dans l'intérêt de tous, nous devons promouvoir :

- un État qui assurera l'épanouissement de ses citoyens, les rassurera et leur accordera la liberté d'action et d'initiatives.
- État qui connaît et respecte ses limites.

C'est pourquoi, la République Centrafricaine a besoin d'un gouvernement qui respecte ses engagements dans l'impartialité et dans la justice.

VI-2. LE ROLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

La fonction publique de notre pays connaît un dysfonctionnement total. Les gens sont recrutés selon des critères ambigus et les rémunérations ne sont plus justes. Le manque de motivation de la part des fonctionnaires freine toutes les initiatives de développement.

L'insuffisance du budget de fonctionnement bloque l'exécution des projets et décourage les fonctionnaires. La corruption devient monnaie courante dans tous les secteurs.

Nous nous engageons ainsi à mettre en place des mesures appropriées pour relever de nombreux défis qui nous interpellent tous :

- a. Les fonctionnaires passeront des concours de recrutement et seront Jugés suivant des critères objectifs définis à priori. L'emploi sera décentralisé et les fonctionnaires postuleront dans les secteurs de leurs choix.
- b. Les promotions et les augmentations des rémunérations se feront dans le respect du Code du Travail.
- c. Toutes les Régions seront desservies en ressources humaines selon les besoins préétablis. Ceci permettra de mieux gérer les plans de carrières et d'éviter les sureffectifs des fonctionnaires au niveau des grandes villes, au détriment des régions du pays.
- d. La saine budgétisation et la saine gestion des moyens matériels devront désormais être un objectif prioritaire à atteindre.

Nous mettrons en place un système efficace de contrôle des actions de l'État et des collectivités territoriales.

Les fonctionnaires recevront à la fin de chaque année des primes en guise d'encouragement selon les résultats obtenus tout au long de l'année et selon les conditions qui seront discutées avec les syndicats qui les représentent.

Nous organiserons des formations continues de façon régulière pour nos fonctionnaires et nous favoriserons leur ouverture au monde extérieur afin de leur donner tous les atouts nécessaires à un travail efficace avec les opérateurs privés. Ceci leur permettra d'acquérir des connaissances et de l'expérience nécessaire à la mobilité et à l'épanouissement professionnel.

VI-3. L'AMELIORATION DES SYSTEMES DE FORMATIONS ET DE STAGES

A ce titre, Nous encouragerons nos jeunes à suivre des enseignements dans les domaines de l'économie, de la finance, de la gestion des affaires publiques et privées.

Nous systématiserons les stages dans le secteur privé, pendant la formation initiale des fonctionnaires, mais aussi pendant toute leur carrière.

Dans le but d'obtenir des résultats satisfaisants, nous créerons des liens entre le secteur privé et le secteur public, où les fonctionnaires pourront acquérir l'expérience sur terrain au moment où les cadres des secteurs privés bénéficieront des méthodes et procédures d'administration.

Nous développerons aussi pour nos fonctionnaires compétents et méritants des stages dans des institutions internationales ; stages enrichissants pour les individus, mais aussi pour l'État.

Nous faciliterons des transferts de compétences entre la Fonction Publique et les Collectivités Territoriales, dans le cadre de la Décentralisation en veillant au respect des plans des carrières pour les fonctionnaires transférés.

Par conséquent Nous créerons pour nos fonctionnaires des meilleures conditions de travail en rénovant les locaux et en les équipant convenablement.

Tout cela permettra aux fonctionnaires de s'acquitter de leurs tâches et d'arriver aux résultats escomptés.

VI-4. Le système de retraite des fonctionnaires :

Les fonctionnaires en fin de carrière auront droit à une retraite bien méritée. Cependant la situation est regrettable dans notre pays, Où les fonctionnaires admis à la retraite sont oubliés et négligés. Ils éprouvent d'énormes difficultés à toucher leur pension de retraite. Certains vivent dans le dénuement total, et cette situation est désormais intolérable.

Des mesures devront être prises urgemment :

- a. Pour demander aux instances habilitées (Ministère de la Fonction Publique) et aux autres agences de la fonction publique, de donner la priorité à la liquidation de tous les arriérés de pensions de retraites,
- b. Pour que tous les dossiers de départ à la retraite soient transmis, 6 mois avant aux organes chargés de les traiter, de façon à assurer la continuité entre le dernier salaire et la première pension.
- c. Pour rendre les dossiers accessibles rapidement à tous les services concernés.
- d. Pour réviser tous les textes en rapport avec la retraite et pour rassembler dans un seul Code des Pensions Publiques qui traitera les Régimes de Droit Communs et les Régimes de Droit Spéciaux. Toutes les injustices contenues dans ces textes seront corrigées.
- e. Pour assouplir les conditions de reversement / de réattribution des pensions aux orphelins mineurs comme aux conjoints survivants, sans faire de distinction entre les veufs et les veuves ;
- f. Pour réajuster les pensions par rapport à l'inflation et au coût de la vie afin de garantir le pouvoir d'achat des retraités.
- g. pour mettre en place des cadres d'emploi souples pour les retraités du secteur public comme ceux du secteur privé qui souhaiteraient rester actifs. Cela permettra aux retraités de vivre leur retraite dans

- la quiétude et la sérénité.
- h. Pour créer au niveau des communes des espaces où les retraités pourront se retrouver, dans le cadre des activités culturelles et sportives, et d'échanges des idées. Nous les inciterons aussi à se regrouper dans des associations dans le but d'améliorer leurs situations socio-économiques.
 - i. pour célébrer chaque année une journée des personnes âgées.
 - j. pour faciliter l'accès des retraités aux soins médicaux, nous introduirons des tarifs spéciaux et créerons dans nos hôpitaux des services de pédiatrie et de gériatrie.

DEUXIEME PARTIE :

Activités économiques

VII – LA GESTION DU BIEN PUBLIC ET RESSOURCES FINANCIÈRES

VII-1. Impôts

Pour pallier aux difficultés économiques et financières que traverse la République Centrafricaine, l'une des solutions consiste à réformer le système fiscal et à fonder un système de recouvrement des impôts plus efficace et plus juste.

Nos reformes porteront sur :

VII-1-1. La collecte des taxes

- Nous reverrons le système de collecte de taxes pour en extraire toute sorte d'injustice.
- Nous allons alléger les formalités administratives et garder essentiellement celles qui donnent des informations importantes à l'administration afin d'éviter des dépenses inutiles en papier, en temps et en énergie.
- Nous pourrons aussi réviser la loi sur l'exonération et mettre en place un système efficace en accord avec les objectifs essentiels de notre politique économique et sociale.

VII-1-2. La solidarité et la redistribution de la richesse.

Notre nouveau système fiscal tiendra compte plus particulièrement des couches défavorisées et suscitera l'intervention des couches les plus favorisées dans le cadre de la solidarité. Pour ce faire, nous simplifierons le système d'imposition des personnes physiques.

Nous réformerons aussi l'impôt foncier et les détenteurs les plus modestes en seront exemptés.

Ainsi nous inciterons à l'accession à la propriété du cadre bâti, en réduisant le nombre d'impôts, et en adoptant le système du prélèvement à la source.

VII-1-3. Recouvrement des impôts.

Tous les agents économiques (personnes physiques ou morales participant à l'activité économique) devront payer leurs impôts. Pour atteindre cet objectif, nous mettrons en place un système efficace de perception des impôts qui ne laissera aux redevables aucun moyen de fraude.

Pour faciliter la tâche aux services fiscaux, nous organiserons un recensement national de tous les opérateurs économiques et nous les enregistrerons dans une base de données unique.

Nous proposerons des formations gratuites destinées aux services de comptabilité des opérateurs, en vue de faciliter leur gestion fiscale.

Ces mesures permettront notamment d'étendre l'assiette fiscale et par conséquent d'augmenter les recettes fiscales.

VII-2. Secteur bancaire.

Nous étudierons avec les banques les moyens à mettre en œuvre pour rendre leurs services accessibles à un plus grand nombre de citoyens. Dans la limite de nos pouvoirs, nous essaierons de faciliter les actions des banques et les inciterons à optimiser leurs coûts surtout en baissant leurs taux d'intérêts afin de donner aux Centrafricains les possibilités d'avoir des crédits.

VII-3. La micro-finance

Nous nous efforcerons de consolider le secteur de Micro-finance :

En insistant sur le professionnalisme des structures de la micro-finance pour rassurer leurs clientèles.

En encourageant les structures de la micro-finance à mettre en plan beaucoup plus d'argent dans les microcrédits, et nous leur demanderons d'alléger leurs conditions d'accès aux crédits.

En encourageant les banques à prendre part à la micro-finance en leur garantissant des avantages fiscaux.

En invitant les acteurs internationaux de la micro-finance à investir en Centrafrique.

En encourageant enfin les structures de micro-finance à s'orienter vers les zones rurales, afin d'aider au développement de l'agriculture.

VII-4. La dette intérieure.

Dès le début de notre mandat, nous nous efforcerons à régler la dette intérieure de l'État pour restaurer la confiance des opérateurs économiques envers l'État. Ceci fait, nous viserons ensuite un taux de croissance de 6% pour commencer.

Nous nous attèlerons à mettre en place un « budget sécurisé » qui nous permettrait de faire face à la fois, à la dette intérieure qu'à la dette extérieure.

VII-5. La dette extérieure.

L'achèvement des objectifs premiers de notre programme qui sont avant tout la restauration de la paix et la croissance économique va nous permettre d'alléger la dette extérieure.

Cette dette devient de plus en plus un fardeau insupportable pour notre pays.

Ainsi nous procéderons :

- à l'augmentation du taux de recouvrement des impôts et des droits de douane ;
- à la plus forte croissance économique ;
- au renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- aux financements du secteur privé.

VII-6. L'argent public.

Les ressources financières que nous allons obtenir dans le cadre de notre plan économique, incluant les ressources intérieures et extérieures, serviront à accroître la productivité économique et à assurer à la population, l'accès aux services de bases (eau potable, électricité, santé, éducation...). Nous y consacrerons au moins 20% des ressources. Nous opterons pour une meilleure gestion de l'argent public et nous ne le dépenserons qu'avec responsabilité et équité. Notre priorité sera les activités productives et créatrices d'emplois.

VIII – LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Malgré ses immenses potentialités économiques, notre pays est aujourd'hui parmi les pays les plus pauvres de la planète. La faible productivité, le poids excessif de la dette, les problèmes de gouvernance et d'insécurité, l'insuffisance des infrastructures de transport et d'éducation, la dégradation des infrastructures de base et la faible qualité des services sociaux, constituent autant de facteurs qui contribuent à freiner les efforts de développement, à accroître la pauvreté et surtout à réduire la qualité de notre capital humain.

Aujourd'hui plus de 60% des familles vivent en dessous du seuil mondial de pauvreté de 1 US dollar (US \$) par jour par personne. Cela constitue un des principaux obstacles à l'accès de la population aux services sociaux, notamment l'accès des enfants à l'école.

Dans ce contexte, la lutte contre la pauvreté constituera le domaine prioritaire de notre intervention.

Cela impliquera :

- Un approfondissement des réformes des structures dans tous les secteurs,
- une plus grande efficacité de la politique fiscale et une bonne gouvernance permettant d'assurer la participation effective des populations.

Nous utiliserons au moins **200 milliards de FCFA** pour la mise en place d'un Plan National de Réduction immédiate de l'Extrême Pauvreté qui concernera surtout les populations vivant avec moins de 300 FCFA par jour et par personne.

Pour une action à court terme :

- nous procéderons à un diagnostic de tous les acteurs qui ont montré leurs performances sur le terrain, et leurs demanderons d'unir leurs forces dans le seul but d'éradiquer la pauvreté.
- Nous travaillerons avec les ONGs locales et internationales à sélectionner les meilleures méthodes et les meilleurs acteurs pour identifier la population la plus touchée. Cette population, une fois identifiée, devra bénéficier gratuitement des services dont elle a besoin notamment :
 - du matériel scolaire de base ;
 - des soins médicaux et des médicaments essentiels ainsi que des moustiquaires imprégnées.
 - d'un service d'accouchement dans les hôpitaux publics ;
 - des aliments, notamment pour les nouveau-nés et les enfants de moins de 5 ans dans le cadre de la lutte contre la malnutrition qui touche un grand nombre de jeunes enfants.

Nous aiderons aussi ces familles à être économiquement moins dépendantes :

- en donnant en priorité, aux plus défavorisés, aux emplois à haute intensité de main d'œuvre réalisés par l'État ou les Collectivités Territoriales (l'entretien des routes et des voiries communales par exemple);
- en créant plus d'un million d'emplois dans le secteur informel ;
- en accordant gratuitement aux familles, l'eau potable (la réalisation et la maintenance des forages et des pompes, étant à nouveau prises en charge par l'État) ;
- en rendant gratuit l'accès aux écoles primaires et aux collèges publics.

L'État devra indemniser les victimes de guerre et prendre en charge les orphelins de guerre.

IX – DOMAINE DE LA SANTÉ

Notre pays est en proie à une urgence médicale chronique. Les taux de mortalité sont trois fois plus élevés que le « seuil d'urgence » : ce qui définit une crise humanitaire. Ces taux reflètent une situation « hors contrôle ». La République centrafricaine détient la deuxième espérance de vie la plus faible au monde, soit 48 ans, et le 5ème taux de mortalité par maladies infectieuses et parasitaires le plus élevé au monde.

La malnutrition touche un enfant de moins de 5 ans sur 3.

La contribution de l'Etat à couvrir l'immense besoin en ARV (antirétroviraux) reste désagréablement faible. Sur 3 personnes dépistées séropositives, 2 ne bénéficient d'aucun traitement.

Les médicaments sont souvent en rupture de stock dans les structures de santé et les équipements en mauvais état ou souvent en panne.

L'État alloue de minces ressources à la santé ; les dépenses de santé du gouvernement s'élève seulement à 7 US dollar (US \$) par tête et par an. Presque tous les actes médicaux doivent être payés par le patient.

Il nous faut aujourd'hui un engagement fort en matière de santé pour faire évoluer la situation plus que jamais critique.

Nous nous engageons à créer un environnement politique, légal, physique et social plus favorable à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des interventions pour l'amélioration de la santé des populations.

1-Les grandes missions de l'État :

- Faire du secteur de la santé au niveau national, un secteur d'activité et d'investissement prioritaire.
- Développer une culture gestionnaire des services de santé permettant une bonne organisation et une bonne gestion d'un partenariat dynamique.
- Mettre en œuvre des programmes de santé de la reproduction et de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, aptes à réduire le taux de mortalité.
- Améliorer les performances du programme élargi de vaccination.
- Renforcer les capacités des agents de santé, par la formation continue et prendre des mesures sérieuses pour ceux qui n'atteindraient pas les objectifs fixés.
- Rénover les infrastructures sanitaires existantes, en construire de nouvelles et les équiper de façon adéquate.
- Aider les populations les plus défavorisées à avoir accès aux soins médicaux de bases.
- Assurer la distribution des médicaments dans les structures de santé.

Les Collectivités Territoriales se doteront d'une ambulance pour aider à transporter les patients en urgence vers les structures de santé les plus proches.

2-Les conventions

Pour réformer notre système de santé, nous adopterons le système de "conventionnement". Ce système a déjà fait preuve d'efficacité dans d'autres pays, mais également dans d'autres secteurs d'activité dans notre pays. Il s'agira des conventions signées entre les puissances

publiques et les responsables des structures privées et publiques.

Dans ces conventions, les structures publiques et privées s'engagent à :

- dispenser des soins de santé de qualité, dans toutes les régions du pays, conformément à la carte sanitaire et à des prix abordables réglementés.

Mais aussi ces structures s'engagent à :

- mettre dans leur établissement de santé des équipements nécessaires
- avoir un personnel qualifié
- avoir un tarif abordable.

A ce niveau, les engagements de l'Etat portent notamment sur :

- la mise en place des infrastructures appropriées.
- Le versement, chaque année d'une subvention spécifique en cas de besoin.

L'État contrôlera les performances de ces différents établissements.

La durée de ces conventions est de 3 ans dans le cas d'une structure publique, et de 8 à 10 ans dans le cas d'une structure privée.

Nos objectifs consisteront surtout à :

- Signer des conventions avec les établissements privés intéressés dès la première année de notre mandat.
- mettre en place des conventions avec 30 % des structures publiques dans un délai d'un an et à les tester sur 2 ans ;
- généraliser le conventionnement vers la fin de notre mandat.

L'État actualisera régulièrement la carte sanitaire en respectant deux objectifs essentiels : La disponibilité et la qualité des soins.

Notre objectif primordial est d'assurer à la population l'accessibilité aux services de santé dans un rayon de 5 Km, surtout dans les zones rurales. Nous voudrions que chaque centrafricaine et chaque centrafricain puissent avoir accès au minimum acceptable de soins de santé à moins de 5 Km de chez lui. Cela réduira le taux de mortalité surtout la mortalité maternelle qui est l'un des plus élevé.

Nous construirons des centres de santé dans toutes les zones rurales et confierons leur gestion à des volontaires (personnes physiques ou morales).

Les centres de santé seront aussi construits dans des quartiers récents des grandes villes.

Nous veillerons à la disponibilité, à la fois quantitative et qualitative, du personnel professionnel dans nos structures de santé.

Les services de dépistage du virus du SIDA seront disponibles dans tous les établissements de santé. Les antirétroviraux seront distribués à tous, dans l'équité et dans tout le pays.

Nous construirons des établissements spécialisés et nous procéderons aux travaux de rénovation de ceux qui existent. Nous veillerons à ce que ces établissements soient équipés convenablement avec du matériel performant et nous mettrons en place un système de suivi et de gestion rigoureux.

3-Les ressources humaines.

Nous formerons des infirmiers et des sages-femmes selon les besoins du pays, mai aussi des médecins et des gestionnaires en économie de la santé.

Il en sera de même pour les formations continues destinées au personnel de santé. Nous demanderons au secteur privé, et aux ONG

locales et internationales de nous y aider.

Pour résoudre le problème de déséquilibre entre les grandes villes et les petites localités du pays, en matière de ressources humaines, nous procéderons à :

- l'identification des volontaires de la région.
- La décentralisation des concours de recrutement
- Et à la mise en place des primes d'éloignement.

Nous veillerons à créer un environnement propice pour le personnel soignant afin de faciliter sa mission. Nous lui garantirons un logement décent, un salaire motivant et de meilleures conditions de travail.

4-La politique sanitaire de prévention et de soin

Nous travaillerons avec nos régions et Communes pour assurer la prévention de certaines maladies dues aux mauvaises conditions hygiéniques et à la pollution de l'environnement. Nous les encouragerons à recruter des ingénieurs et des techniciens sanitaires pour assurer cette mission.

Nous mettrons un accent particulier sur les programmes de vaccinations des enfants de moins d'un an et des femmes enceintes de façon à atteindre une couverture vaccinale de 100%. Nous demanderons à cette occasion l'appui des organismes multilatéraux, bilatéraux et d'autres organisations non gouvernementales.

Nous mettrons en place une campagne de sensibilisation à la prévention du SIDA et d'autres maladies transmissibles spécialement en milieu rural. Nous procéderons à la distribution gratuite des préservatifs, et des moustiquaires imprégnées.

5-La distribution des médicaments :

Nous actualiserons la liste des médicaments dont nous avons besoin dans nos hôpitaux et centre de santé. En privilégiant les médicaments génériques, efficaces et pas chers qu'on trouve sur le marché mondial.

Nous veillerons à ce que le prix des médicaments soit raisonnable afin de les rendre accessible à tout le monde.

Nous augmenterons d'une manière significative la production des médicaments. Nous encouragerons des recherches en médecine traditionnelle et mettrons sur le marché national les médicaments dont les vertus thérapeutiques seront prouvées.

6-Assurance maladie

Nous allons introduire un système efficace d'assurance maladie à un prix qui permettra à tout centrafricain et toute centrafricaine d'y accéder.

En partenariat avec les experts de l'assurance maladie, nous étudierons les possibilités de proposer à tous les centrafricains des contrats d'assurance maladie dans les six mois qui suivront notre accession au pouvoir. Ces contrats tiendront compte des revenus de tout un chacun et couvriront entre autres :

- les consultations et les examens médicaux,
- l'hospitalisation et les services chirurgicaux,
- les médicaments,
- les consultations prénatales et postnatales.

Les bénéficiaires de cette assurance devront verser une cotisation réduite par mois et par personne et une participation à chaque consultation ; le reste étant couvert à 100% par l'assurance.

L'État prendra en charge tous les frais de mise en place des contrats d'assurance maladie et des cartes de membres.

Nous consacrerons **378 milliards de FCFA** à cette réforme du secteur de la santé.

X- LE SYSTEME EDUCATIF

L'histoire politique de notre pays est caractérisée par de nombreux soubresaut où l'appareil éducatif n'a pas été épargné. Il n'a pas cessé de se dégrader et aujourd'hui, le constat est catastrophique.

- Les salles sont inexistantes dans certaines régions, et surchargées dans d'autres où elles existent encore.
- Une fuite des professionnels de l'enseignement vers d'autres secteurs met notre système éducatif en difficulté.
- Le non renouvellement du corps enseignant et les recrutements hors-normes agissent sur la qualité de l'enseignement dispensé dans des écoles publiques.
- Les programmes d'enseignement qui ne répondent pas aux besoins et aux attentes de la nation, et la falsification des diplômes sont devenus des fléaux difficiles à éradiquer.
- Le suivi du travail pédagogique et d'encadrement dans nos écoles ajoute à un allègement des programmes et des horaires scolaires suite à un nombre insuffisant d'enseignants dans le primaire et le secondaire, mériteraient une attention particulière des différents acteurs.

Qu'on le veuille ou pas, la réforme de l'éducation se pose comme une condition sine qua non de l'avènement d'une démocratie parfaite, et conditionne tout développement dans le long terme. Il est donc de notre devoir de prendre des mesures pour sauver notre système éducatif en péril.

Ainsi, dès le début de notre mandat, avec 810 milliards consacrés à la modernisation de notre système éducatif, priorité sera accordée à :

- L'école pour tous : Tout enfant centrafricain en âge scolaire a droit à l'école et doit bénéficier des bienfaits du nouveau système,

éducatif sans aucun obstacle.

- L'école gratuite et obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans.
- L'égalité de chance à l'école où tout enfant devra avoir accès aux manuels scolaires, qui seront gratuits pour les enfants qui viennent des familles défavorisées.

Nous mettrons en place un plan quinquennal qui nous permettra d'optimiser notre politique éducative d'école pour tous à 100%.

1-Enseignement primaire et secondaire publics

Dans le but d'atteindre notre objectif de scolariser tous les enfants centrafricains et de leur donner une éducation de qualité, nous devons répondre à un certain nombre d'engagements :

- Augmenter le nombre d'enseignants et affecter en province une bonne partie tout en créant des conditions de travail susceptibles de leur permettre d'atteindre les résultats escomptés.
- Créer de nouveaux centres de formations initiales et continues pour les enseignants du primaire et du secondaire, afin de perfectionner leur formation et subvenir aux besoins actuels des écoles.
- Nous pourrions, le cas échéant, faire appel au volontarisme et aux meilleurs enseignants à la retraite qui souhaiteraient donner leur contribution. Pour parfaire nos formations, nos recrutements et le suivi du personnel enseignant, notre système éducatif pourra aussi : Définir de nouveaux critères de recrutement pour donner la chance aux mérites et éviter toute ambiguïté au moment de l'embauche.

Créer des centres de formation et d'animation pédagogique et renforcer ceux qui existent.

- mettre en place une équipe pédagogique formée et mobile chargée d'assurer le suivi régulier du travail des enseignants. L'équipe pédagogique notera aussi les enseignants selon des critères objectifs afin de procéder aux avancements dans la transparence et la justice.
- le soutien scolaire faisant partie du service public, sera organisé par l'État.
- Créer un centre d'examen pour nous permettre d'harmoniser nos examens nationaux et d'éviter toute fuite des sujets d'examen.

Nous consacrerons aussi nos efforts à l'éthique :

- En luttant contre la fraude des diplômes.
- En mettant en place un système rigoureux de compostage en vue de contrôler le respect de l'anonymat des copies lors des examens et concours.
- En appliquant des sanctions sévères à l'encontre des faux diplômes et des tricheries de tous genres.
- En publiant chaque année la liste des diplômés sur internet.

Pour évaluer la qualité de notre enseignement, nous procéderons aux évaluations des niveaux des élèves dans les différents cycles de l'enseignement. Ceci nous permettra de prendre des mesures au moment opportun pour maintenir la qualité de l'enseignement.

Dans un premier temps, nous garderons le système pour permettre à tous les enfants d'accéder à l'éducation. Cependant, nous veillerons à ne pas surcharger les enseignants et leurs cahiers des charges seront clairement définis.

Nous construirons des salles de classes supplémentaires dans toutes les inspections académiques du pays selon les besoins. Nous ferons appel aux bailleurs de fonds et nous demanderons une contribution minimale des populations.

Nous actualiserons la carte scolaire et éviterons dans la mesure du possible les disparités territoriales. Nous veillerons à assurer à nos élèves l'accessibilité à l'école dans un rayon de 5 Km pour l'école primaire et de 50 Km pour l'école secondaire.

Nous équiperons tous nos établissements scolaires en matériel informatique. L'usage de base de l'ordinateur et de l'internet sera enseigné dès l'école primaire tandis que le traitement de texte et tableur sera enseigné à l'école secondaire.

Nous doterons les établissements des budgets nécessaires à leur fonctionnement et veillerons à la bonne utilisation de ces ressources.

Nous accorderons une rémunération supplémentaire aux instituteurs volontaires qui voudront bien dispenser des cours d'informatiques à la population.

Pour garantir les bases fondamentales de notre système éducatif nous nous engagerons à :

- généraliser l'enseignement préscolaire qui ne concerne que très peu d'enfants aujourd'hui.
- mettre en place des programmes de soutien scolaire pour les enfants ayant des difficultés dans l'apprentissage.
- responsabiliser les collectivités administratives en matière de reconstruction de notre système éducatif. Elles seront chargées du suivi du fonctionnement du système éducatif local et conseilleront sur les mesures à prendre pour en assurer le bon fonctionnement.

2-Enseignement secondaire technique et formation professionnelle

Afin d'assurer un bon rapport formation-emploi, nous développerons les établissements publics professionnels, en ce qui concerne les métiers en croissance dans notre pays. Ces métiers sont entre autres : L'informatique, les télécommunications, l'industrie agroalimentaire, la biotechnologie, les mines, les assurances, les transports, etc....

3-Enseignement supérieur

Le développement d'un pays et la qualité de vie d'une nation dépendent de son niveau culturel et scientifique, et surtout de la valeur de son enseignement supérieur. Depuis quelques années l'université de Bangui ; l'unique université publique dont dispose notre pays, éprouve d'énormes difficultés dans sa mission de formation.

Pour nous préparer à affronter de nouveaux défis, l'enseignement supérieur devra être réformé.

Cette réforme devra impérativement permettre de mettre sur le marché du travail des gens bien formés et prêts à la concurrence. Pour atteindre un tel objectif :

- Nous nous engagerons à harmoniser le système Licence - Master - Doctorat (en marche à L'MD) et à restructurer les programmes d'études et de formations. Ceci permettra de donner une bonne visibilité aux diplômes délivrés sur le marché du travail.
- Nous mettrons en place un service d'orientation qui se chargera à définir clairement les débouchés de l'enseignement supérieur et de faire un suivi détaillé du devenir des diplômés.

Nous perfectionnerons parallèlement la formation des enseignants afin

de rehausser le niveau des enseignements : nous organiserons des formations continues de façon régulière et nous formerons nos enseignants à la pédagogie universitaire et à l'andragogie afin de parfaire leurs aptitudes pédagogiques.

Nous nous rassurerons que les enseignants sont rémunérés à la hauteur de leur grade afin de les inciter à assurer la qualité de leur enseignement.

Nous construirons une autre université publique et rénoverons l'université de Bangui. Nous équiperons correctement ces universités afin d'assurer un cadre de vie approprié aux étudiants et aux enseignants : Bibliothèques, amphithéâtres, centres de recherche, restaurants, résidences universitaires, terrains de sports, etc...

Nous favoriserons l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en vue d'atteindre un taux d'encadrement des étudiants de 25 à 30 % des étudiants formés.

Nous favoriserons la mobilité de nos doctorants en signant des accords de coopération avec les universités étrangères.

Nous créerons une direction qui sera chargé de contrôler les programmes des universités publiques et ceux des universités privées afin d'assurer la complémentarité entre les deux systèmes. Ce centre sera chargé aussi de contrôler l'équivalence de nos diplômes avec les diplômes étrangers.

4-Frais d'inscription et des bourses

Pour essayer de réduire au maximum les injustices constatées dans notre système éducatif, nous aiderons financièrement les élèves et

étudiants issus des milieux défavorisés et nous allons revoir les critères d'attribution des bourses nationales.

Pour réduire le déséquilibre entre les deux sexes parmi les admis à l'université, des quotas de bourses ainsi que des places dans les cités universitaires seront fixés pour garantir aux jeunes filles l'accès aux services des œuvres universitaires.

Nous encouragerons le secteur privé à investir dans l'enseignement supérieur. Cependant, nous veillerons à ce que les tarifs soient abordables par une grande partie de la population.

5-Le rôle de l'enseignement privé.

Faute d'un enseignement public de qualité et d'une suffisance des infrastructures, nous avons vu l'enseignement privé se développer assez rapidement au cours de ces 10 dernières années. Ce développement n'a pas toujours abouti aux résultats escomptés, car l'État n'a pas été à la hauteur d'un contrôle rigoureux. Nous sommes témoins des établissements privés qui dispensent un enseignement de qualité mais aussi de beaucoup d'autres qui ont fait de l'enseignement une manière de se faire de l'argent.

Notre politique consistera notamment à :

- encourager les personnes morales et physiques qui voudront créer des écoles privées dont l'objectif sera de pourvoir à notre jeunesse, une éducation qui leur permettra de s'imposer sur le marché international du travail.
- verser une subvention aux établissements privés d'excellence, afin de garantir une formation de qualité et des recherches de haut niveau, susceptibles d'améliorer la qualité de notre système

éducatif et la compétitivité de notre pays.

Une nation sans éducation étant une nation sans avenir et vouée à l'échec, nous n'épargnerons aucun effort pour donner à nos jeunes une éducation digne de ce nom, qui leur permettra de reconstruire notre pays et de changer son image au niveau mondial.

XI – L' AVENIR DE NOTRE JEUNESSE,

Les jeunes constituent la force majeure et l'avenir de notre nation. En leur consacrant un budget de 600 milliards de francs CFA, nous développerons des projets pilotes clefs.

1. Quels sont nos projets pour la jeunesse ?

- Nous encouragerons nos jeunes à se regrouper dans des associations dans le but d'exercer ensemble des activités génératrices de revenus (agriculture, élevage, menuiserie, musique, théâtre, etc...).
- Nous mettrons à leur disposition des animateurs qui les aideront à moderniser ces activités et d'en tirer le maximum de profit. Ces animateurs les formeront au mouvement associatif.
- Pour les associations qui se distingueront, nous demanderons aux collectivités décentralisées de les aider à trouver des sponsors et/ou à avoir des crédits aux taux d'intérêt réduits auprès des institutions financières.

Nous encouragerons les jeunes à devenir des générateurs d'emplois et nous les formerons au mécanisme de microcrédit.

L'Etat les aidera en :

- leur simplifiant les démarches administratives pour la création des associations,
- réduisant les fiscalités pour leur faciliter le démarrage des projets,
- leur facilitant l'accès aux crédits,
- leur octroyant des terrains et du matériel dont ils auront

besoin,

- organisant des formations pour ceux qui montreront la volonté d'apprendre et d'aller plus loin dans leurs entreprises,
- en mettant en place des prix pour encourager les associations qui se distingueront dans différents secteurs d'activité (prix du meilleur agriculteur, éleveur etc...). Cela permettra d'augmenter la productivité et la compétitivité entre les jeunes.

2. Les jeunes au cœur de la société

Nous sensibiliserons nos jeunes à leur devoir de citoyen et à leur rôle dans la reconstruction du pays.

Nous les impliquerons par la voie du volontarisme dans des activités de lutte contre la pauvreté telles que la lutte contre l'analphabétisme, la lutte contre le SIDA, etc....

Des récompenses de toutes natures seront accordées aux plus méritants.

3. Les jeunes et le sport

Dans un pays comme le nôtre qui vient de connaître des années de guerre, de divisions sociales, le sport s'impose comme l'un des moyens les plus appropriés pour soigner les cœurs déchirés, les plaies de longues années de souffrance, un moyen de ressouder notre société. Le sport devra apprendre à nos jeunes les valeurs de base, comme le sens de l'effort, le goût de se dépasser, la tolérance, la maîtrise de soi, etc...., Des qualités essentielles pour la réussite dans n'importe quel domaine.

Nos projets porteront particulièrement sur :

- L'encouragement au sport dans les écoles primaires, secondaires et universitaires.
- L'organisation des compétitions interscolaires au niveau national pour détecter les talents.
- La création d'une école de sport, de tous les équipements sportifs modernes.
- L'encouragement des établissements privés à soutenir les initiatives sportives et à participer aux compétitions.
- La réhabilitation des infrastructures sportives en mauvais état et la construction de nouveaux, en commençant par les régions qui n'en ont pas.
- L'organisation des championnats nationaux et internationaux dans les principaux sports collectifs et individuels.

XII - LE RÔLE DES FEMMES ET DES FAMILLES

« Qui éduque une femme éduque une nation » disait nos grands-parents. Nous reconnaissons aux femmes les qualités de responsables, consciencieuses, analytiques et décisives. Donnons-leur la chance d'exercer toutes ces qualités au profit de notre pays et nous verrons la Centrafrique se fonder sur des bases solides dans des domaines les plus sensibles à savoir :

- La démocratie, la tolérance et la réconciliation nationale ;
- L'entreprise et le sens des affaires ;
- le repérage des problèmes sociaux.

1. L'améliorions de leurs quotidiens

Dans nos villages et dans nos bidonvilles, nous pouvons entre autres :

- Approvisionner nos villages et nos bidonvilles par des projets pilotes qui consisteront à mettre de l'eau potable collective et gratuite à la disposition de la population.
- Sensibiliser la population à l'utilisation du gaz en bouteille, à la place du bois de chauffe. Ceci permettra aux femmes de gagner du temps et de l'énergie perdue à la place de la recherche du bois dans le souci de préserverons notre environnement.
- Sensibiliser les hommes à aider les femmes à mieux s'acquitter de leur rôle d'éducatrices et à mieux s'occuper de la santé de la famille.

Nous favoriserons la parité homme-femme dans un souci de faciliter un véritable développement social. La parité dans l'enseignement, devant l'emploi ainsi que dans les instances de prise de décisions.

Nous renforcerons les programmes d'espacement des naissances surtout en milieu rural pour aider les familles à avoir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent et qu'elles sont capables de prendre en charge.

2. Le renforcement de leur autonomie

- Nous investirons dans l'agriculture et l'élevage afin de rendre les prix des denrées alimentaires plus abordables.
- Nous réduirons les fiscalités sur d'autres services de base comme l'eau, l'électricité, etc.... afin de permettre aux femmes de faire des économies.
- Nous adopterons un système économique rigoureux qui ne permettra en aucun cas l'inflation.

3. Promotion de l'entrepreneuriat féminin.

- Sensibilisation à la culture entrepreneuriale.
- nous financerons des projets portés par les femmes en mettant en place des programmes de microfinance dans tous le pays.
- Nous augmenterons le nombre de femmes qui occupent des postes de responsabilité dans l'administration de façon à atteindre la portion de 50%.
- Nous augmenterons d'une manière significative le nombre de bourses accordées aux filles mais, sur la base de compétences.

4. Les actions en faveur des familles :

- Nous développerons nos villages, en y mettant des services sociaux de base (eau, électricité, centre de santé, école, etc.) et en encourageant les familles à s'y installer tout en leur garantissant les opportunités pour leur épanouissement économique (développement agricole, élevage, insertion des jeunes, etc.).
- Nous lutterons contre le travail des enfants et nous exigerons que tout enfant en âge d'aller à l'école ne soit pas lèse dans ce droit fondamental ;

- Nous nous assurerons que tout enfant centrafricain ait une famille, que les enfants abandonnés soient placés dans des établissements d'accueil et qu'ils bénéficient de tous leurs droits.

5. Les actions en faveur des personnes handicapées :

- Nous bannirons toute sorte de ségrégation de personnes handicapées.
- Nous organiserons des campagnes de sensibilisation sur toute l'étendue de territoire en faveur des droits des handicapés et nous aménagerons des locaux (école, hôpitaux, bureaux, gare, etc.) en leur faveur.
- Nous faciliterons leur intégration à l'école, construirons des écoles spécialisées, formerons les enseignants et nous procéderons à l'octroi des bourses scolaires et universitaires aux personnes handicapées
- Nous ferons appliquer les textes qui défendent les droits à recruter et à intégrer les personnes handicapées dans l'Administration publique. Nous les étendrons aux entreprises privées ;
- Nous rénoverons et construirons des centres d'accueil des personnes traumatisées par les crises militaro-politiques que notre pays vient de connaître.
- Nous créerons un Secrétariat d'Etat aux handicapés et à sa tête sera nommé une femme ou un homme compétent mais handicapé(e).
- Nous faciliterons l'intégration des handicapés en organisant les marches de solidarité et en faisant appel aux ONGS et aux associations humanitaires afin de collecter des appareils et autres

matériels techniques. L'État contribuera aussi en achetant des appareils qui seront distribués gratuitement aux enfants de moins de 5ans.

- Enfin, pour que les personnes handicapées puissent s'exprimer et défendre leurs intérêts, nous les encouragerons à se regrouper dans des associations.

XIII - CADRE DE VIE

Les conflits militaro-politiques et confessionnels que vient de connaître notre pays a beaucoup contribué à la détérioration du cadre de vie de nos populations. Beaucoup de maisons ont été détruites, un nombre important de personnes ont dû quitter leurs maisons pour se réfugier dans des pays voisins ou se déplacer vers d'autres régions du pays.

Faute de moyens financiers, beaucoup de centrafricains se retrouvent dans l'obligation de louer des logements souvent hors prix.

Pour assurer aux centrafricains la satisfaction du besoin primordial de se loger, nous nous engageons, en partenariat avec les opérateurs économiques du secteur des bâtiments et des travaux publics, les bureaux d'études et les banques à :

- produire en grande quantité, dans toutes les régions administratives du pays des logements sociaux construits en matériaux locaux pour minimiser le coût (une maison à 5 millions FCFA) et à mettre à la disposition de la population des crédits remboursable sur 25 ans.
- La construction de ces logements nous permettra en même temps de créer des emplois pour nos jeunes.

1. La vision globale de notre politique d'environnement

Nous nous engagerons aussi à :

- Pousser la population à abandonner progressivement les puits de surface contaminés par les effluents domestiques et les excréta des rivières et d'autres sources à la qualité douteuse ;
- Accroître l'accès à l'eau potable et à distribuer l'eau de bonne qualité, en quantité suffisante. Nous construirons à cet effet des pompes hydrauliques dans tous les villages de 100 habitants et réparerons celles qui sont en panne. Ceci permettra de diminuer la prévalence des maladies hydriques source de morbidité infantine,

- Électrifier nos villages, en commençant par ceux dont la population dépasse 500 habitants.
- Nous réduirons les taxes sur l'équipement de l'énergie solaire afin de permettre à la population d'y accéder.
- Nous créerons des cybercafés, des bibliothèques dans tous les villages de plus de 500 habitats pour leur permettre d'accéder à l'information et d'obtenir certains documents administratifs sur place.
- Nous entretiendrons enfin les pistes rurales pour faciliter les échanges entre les villages voisins et rehausser leur niveau économique.

2. La politique d'environnement dans les grandes villes

Il incombe à tout citoyen de rendre son environnement propre.

Nos villes sont sales et il est grand temps de les rendre plus attrayantes.

Nous responsabiliserons nos Collectivités en matière de la préservation l'environnement, de lutte contre la pollution sonore et le commerce un informel dans les rues et les espaces publics. Nous accorderons aux Collectivités un budget spécifique à ces incompatibilités.

Nous réhabiliterons les réseaux d'assainissement et nous nous engagerons

À améliorer les conditions de vie dans les grandes villes et dans les quartiers défavorisés qui les entourent, en y assurant l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'école, aux soins médicaux, etc.

Nous demanderons aux ONG spécialisées de nous aider à repérer les

priorités des habitats de nos villes et bidonvilles en allant à leur rencontre et en définissant ensemble les plans d'action.

XIV - NOTRE PATRIMOINE CULTUREL .

Notre patrimoine culturel est immense, et le connaître et le mettre en valeur constituerait un atout favorable au développement du pays. Cette mise en valeur informatique moderne devant aider à la conservation des données significatives de ce patrimoine culturel : vestiges archéologiques et historiques, sites et monuments classés, sculptures, peintures, objets d'art de tous types, livres anciens, contes traditionnels, théâtre, musiques et danses, etc...

Nous lutterons hardiment contre la piraterie pour permettre à nos artistes de profiter du fruit de leurs efforts. Les sanctions dans ce domaine seront renforcées.

Nous créerons des conditions favorables pour le plein épanouissement de nos artistes.

XV – DOMAINE AGRICOLE

L'agriculture constitue le secteur clé de notre économie. Cependant, malgré les énormes potentialités, les résultats de l'activité agricole sont mitigés et le développement de ce secteur est bloqué. La production des produits destinés à l'exportation (coton, café, tabac, caoutchouc, etc.) est de plus en plus perturbée et celle des produits vivriers comme le riz, arachides, soumit à plusieurs aléas.

Face à cette situation, des actions concrètes et urgentes doivent être entrepris. Nous nous engageons donc à assurer aux centrafricains l'autosuffisance alimentaire.

1. Nous assurerons la bonne gestion de l'espace et des conflits agriculteurs-éleveurs en redéfinissant les zones agropastorales.
2. Nous améliorerons la qualité de l'encadrement technique des agriculteurs et des éleveurs et nous intégrerons des modèles de passage de l'agriculture manuelle à l'agriculture attelée.
3. Nous mettrons en place dans les Collectivités, des conseils de gestion des exploitations agricoles familiales dont la mission sera de rencontrer les producteurs pour préciser ensemble leurs besoins et leurs attentes.
4. Nous inciterons les agriculteurs à se regrouper dans des coopératives et nous les soutiendrons financièrement.
5. Pour nos cultures d'exportation ; café, coton, nous mettrons en place un système permettant de protéger le petit producteur en lui garantissant un marché et un prix équivalent à l'effort fourni. Nous créerons ainsi une structure chargée d'organiser et de gérer la filière des cultures d'exportation.
6. Nous rénoverons les routes et les pistes pour faciliter l'accès des produits aux marchés et aux circuits de commercialisation.

Nous consacrerons **1 100 milliards de FCFA** à la modernisation de notre agriculture.

XVI – DOMAINE DES TRANSPORT

Les routes nationales et régionales et les pistes sont aujourd'hui dans un état de délabrement très avancé. Si nous ne les entretenons pas aujourd'hui, elles nous coûteront trop cher pour les reconstruire demain.

En termes d'actions concrètes, nous nous engagerons :

- A améliorer les corridors routiers en augmentant le nombre de Km de routes asphaltées à raison de 500 Km par an.
- A construire plus de 5 000 km de routes en terre par an.
- A rendre nos pistes praticables toute l'année, y compris pendant les saisons de pluie à construire de petits ouvrages de franchissement permettant les échanges entre les villages.
- A entretenir régulièrement nos routes et nos pistes.
- Pour accroître l'efficacité des transports des marchandises et des personnes, nous construirons un chemin de fer devant desservir Bangui- Beloko-Bangui –et autres localités comme de Birao, Bossangoa, Bangassou, Bouar. Cela facilitera les échanges commerciaux et rehaussera le niveau de notre économie ainsi que le niveau de vie des Centrafricains.
- Nous rénoverons l'ensemble des aérodomes de l'intérieur afin de redynamiser la connectivité aérienne entre les régions, et nous reconstruirons les pistes de l'aéroport de Bangui pour une meilleure connexion internationale.
- Nous réaliserons des travaux d'infrastructures routières qui vont nous relier au port de Douala et nous renforcerons le transport fluvial sur les fleuves Oubangui et Congo.
- Nous encouragerons les Centrafricains qui le souhaiteraient à

investir dans le transport public des personnes et des marchandises. Nous leur faciliterons l'investissement en leur accordant des facilités fiscales ainsi que l'accès aux crédits bancaires.

- Nous construirons des gares routières modernes à Bangui et dans des grandes villes de l'intérieur.
- Nous réorganiserons le transport collectif, en exigeant des bus, en bon état et de grande capacité.
- Une fois le chemin de fer construit nous mettrons en place un service de transport de voyageurs sur la voie ferrée entre Bangui et Douala.

XVII – DOMAINE DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

Nous savons que la communication constitue l'un des facteurs essentiels du développement économique, social et culturel de la RCA.

Le monde d'aujourd'hui connaît une croissance rapide des Technologies de l'information et de la communication. Malheureusement, force est de constater qu'en RCA jusqu'à l'ère actuelle la couverture du territoire national par les médias publics et privés est très faible.

Quels sont nos projets en matière de communication et d'information ?

- Nous inciterons les opérateurs nationaux et internationaux de la téléphonie à investir davantage et à assurer la couverture de tout le territoire national avant la fin de notre premier mandat.
- Nous améliorerons nos réseaux internet et créerons des cybercentres dans nos villages.
- Nous moderniserons notre radio nationale et veillerons à ce que ses émissions répondent aux attentes de la population.
- Nous veillerons à ce que nos agriculteurs, éleveurs, pêcheurs aient accès à l'information relative à leurs activités via la radio, télévision, presse écrite, téléphones mobiles, etc.
- Nous faciliterons l'installation de chaînes privées de télévision.

XVIII - RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINIÈRES

De manière générale, la présence de l'électricité est indispensable pour la transformation du milieu et l'amélioration du bien-être des populations. Malheureusement en Centrafrique, elle est encore considérée comme un produit de luxe inaccessible aux populations pauvres, particulièrement celles vivant en milieu rural. Pourtant nos villages constituent les piliers du développement économique du pays dont le premier potentiel est d'abord l'agriculture. L'absence d'une politique énergétique réelle a largement contribué à l'inaccessibilité des populations pauvres aux sources énergétiques modernes.

Notre objectif sera de doter le peuple centrafricain surtout les villageois en électricité à prix raisonnable.

Pour atteindre cet objectif.

1-Nous réorganiserons le pilotage de ce secteur, en favorisant l'utilisation de l'énergie solaire, surtout à l'intérieur du pays, mais aussi en formant et en aidant la population rurale à l'utilisation du biogaz.

2-Nous rénoverons les centrales de Boali afin de disposer des ressources en eau abondante, et ainsi d'augmenter leurs capacités de production en énergie.

3-Nous inciterons les investisseurs étrangers à intervenir dans le domaine de l'énergie et leur demanderons d'aligner leur prix à la situation économique de la population centrafricaine.

Au niveau des ressources pétrolières et gazières la République Centrafricaine dispose des potentialités qui restent encore inexploitées. En les exploitants rationnellement, elles contribueraient au développement

durable de l'économie et changeraient le cadre de vie des Centrafricains.

Nos objectifs consisteront certainement à :

- Revoir ou signer des accords de prospection pétrolière et gazière avec les entreprises étrangères dans les cinq premières années de notre mandat.
- Veiller à ce que l'attribution et la gestion des permis soient faites dans la transparence.
- Inciter les Centrafricains à investir dans ce secteur.
- Faciliter l'investissement des entreprises en leur accordant une exonération fiscale de 5 ans pour chaque gisement découvert.

Le secteur pétrolier et gazier est un secteur clé pour l'avenir de l'économie centrafricaine.

C'est pourquoi :

- Nous mettrons en place une politique vigoureuse de gestion de ce secteur.
- Nous optimiserons les recettes au profit de tous les Centrafricains.
- Nous favoriserons la participation des Centrafricains dans l'exploitation du pétrole et du gaz en accordant des bourses d'études aux jeunes pour se former dans ce domaine.
- Nous veillerons à ce que les projets pétroliers contribuent au développement des régions dans lesquelles ils vont être implantés.

Au niveau des ressources minières

Nous disposons des richesses importantes :

L'uranium, l'or et le diamant. Nos diamants sont classés au cinquième

rang mondial pour leurs qualités. Pourtant, ce secteur n'est pas bien géré et contrôlé. Nous manquons de comptoirs crédibles pour mieux exploiter et gérer convenablement ce secteur d'activité économique. Cela a abouti à une suspension du pays du Processus de Kimberley.

L'exploitation efficace des gisements de ces ressources minières est une occasion pour les investisseurs aussi bien locaux qu'étrangers. De rehausser le niveau de l'économie Centrafricaine et d'accroître la compétitivité du pays.

Notre engagement est d'améliorer la gouvernance du secteur minier :

- en accordant au Ministère des Mines, le pouvoir de signer des contrats et de délivrer les licences aux compagnies d'exploitation,
- en exigeant la transparence dans les contrats et en les rendant publics avant toute signature,
- en demandant l'adhésion au Projet ITIE++ de la Banque Mondiale,
- en réduisant les contrebandes et en harmonisant la fiscalité sur l'exportation des diamants aux pays partenaires,
- en procédant à la formalisation et à la promotion de l'exploitation minière artisanale,
- en créant une unité spéciale anti-fraude qui sera responsable devant un organe interministériel incluant, les Ministères des Mines, de la Sécurité intérieure et de la Défense,
- en mettant tout en œuvre pour empêcher l'exploitation des diamants d'être source de conflits armés,
- en baissant le prix des permis d'exploitation minière artisanale pour permettre aux mineurs de procéder au paiement de leur permis en versements échelonnés,
- en initiant des programmes de formation professionnelle pour les

coopératives, incluant l'alphabétisation, les techniques minières et la gestion financière.

Nous investirons **1 014 milliards de FCFA** dans la mise en valeur de nos ressources minières et énergétiques.

XIX- ENTREPRENARIAT ET INVESTISEMENT

Après des années de crises militaro-politiques, beaucoup de chefs d'entreprises et investisseurs ont arrêté leurs activités et d'autres hésitent encore à investir dans notre pays. Pourtant, il y en a qui ont résisté et qui continuent à investir leur ressources, leurs énergies et leurs savoir et savoir-faire au profit de notre économie. Nous leur disons merci pour leur courage et leur persévérance.

Maintenant que l'ordre se rétablit petit à petit, nous allons repartir sur de nouvelles bases et nous feront appel à tous ceux qui souhaitent investir en Centrafrique, afin que nous puissions ensemble redresser l'économie de notre pays.

1. Nos objectifs immédiats sont les suivants :

- Favoriser l'installation de nouvelles entreprises et faciliter le redressement de celles qui existent.
- Favoriser la concurrence entre les entreprises.
- Soutenir les réformes nécessaires ;
- mettre en place un système de fiscalité qui encourage les investisseurs à se lancer.
- Favoriser la diversification et la modernisation de notre économie.

2. Le rôle de l'État sera de :

- Combattre toute sorte de corruption pouvant freiner les initiatives des investisseurs.
- Assurer la sécurité des entreprises et veiller à ce que la concurrence se fasse dans la dignité et la justice.

- Créer des Tribunaux de Commerce ;
- optimiser la fiscalité ;
- Assurer la sécurité effective des biens et des personnes.
- lutter contre les importations frauduleuses, et la contrefaçon ;

3. Abaisser les coûts des facteurs

- réduire le coût de l'électricité et des services de communication,
- réduire les coûts de transport en rénovant nos routes et pistes et en réduisant le coût du carburant.
- réduire les coûts "administratifs", en informatisant le système.
- Appuyer l'amélioration de la maîtrise technique, commerciale et organisationnelle des entreprises.

Nous aiderons les entreprises qui le souhaitent en :

- résolvant les problèmes d'ordre administratifs,
- fournissant des conseils stratégiques et opérationnels,
- appuyant les différentes opérations de restructuration décidées par les entreprises,
- facilitant les procédures administratives.

4. Le secteur du commerce

Nous sensibiliserons les consommateurs et encouragerons les initiatives de création des associations de consommateurs.

Nous inciterons les centrafricains à investir car il n'y a que trop peu d'entre eux qui osent se lancer en ce moment.

- Nous aiderons à la professionnalisation.
- Nous leur faciliterons l'accès aux crédits bancaires.

- Nous les aiderons à trouver les marchés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays pour leurs produits

5. Création d'emploi et droit du travail

Notre objectif est de créer un maximum d'emplois pour nos jeunes en milieu urbain ainsi qu'en milieu rural. Cet objectif se réalisera à travers de nombreux projets dans les secteurs de l'agriculture, de l'habitat, des transports, des mines, etc. Nous envisageons de créer plusieurs emplois permanents au cours de notre premier mandat.

Nous procéderons à la modernisation du Droit du Travail en l'adaptant aux réalités économiques.

Nous réviserons dans l'ensemble, les salaires en les adaptant au coût de la vie actuelle, en assurant leur paiement à terme échu, et en supprimant dans la mesure du possible, les injustices à la base des disparités salariales.

Nous nous engageons à revaloriser chaque année les salaires minimaux en fonction du coût de la vie et de l'inflation en raison d'une augmentation minimale de 2%.

Nous mettrons en place également une Agence Nationale pour l'Emploi qui aidera nos jeunes à la recherche d'emploi.

XX- LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le développement économique, social et culturel d'une nation dépend en grande partie du progrès réalisé dans le domaine de la recherche scientifique. A cause du déficit budgétaire et de l'instabilité du pays, notre recherche scientifique a connu des bas.

Notre recherche scientifique permettra à nos agriculteurs de se procurer des semences de qualité, de lutter contre les maladies qui attaquent les plantes et d'avoir accès aux engrais afin d'augmenter la productivité et d'assurer l'autosuffisance alimentaire à tous les Centrafricains.

Nous définirons les axes de travail pour nos chercheurs et nous leur donnerons les moyens nécessaires pour travailler.

Notre plan comprendra :

- La rénovation et la construction des nouveaux centres de recherche des instituts de recherche dans différents domaines (agronomie, santé, social, économie et technologie),
- la recherche fondamentale et l'innovation technologique,
- le partenariat de nos instituts de recherche avec les instituts étrangers,
- des formations continues de nos chercheurs,
- le recrutement de jeunes chercheurs.

Nous consacrerons 100 milliards de FCFA à notre recherche scientifique.

XXI – LE DOMAINE TOURISTIQUE

Le tourisme est un secteur dans lequel nous disposons d'importants atouts, par exemple : la faune (riche et diversifiée), les monuments historiques, les musées, les grottes, les sources thermales, les gravures rupestres, l'artisanat sans oublier les mégalithes de Bouar, les grandes richesses culturelles, les hôtels et les restaurants pour tous les goûts.

Ces atouts, nous devons les faire connaître et les mettre en valeur :

- En aménageant nos sites touristiques et en créant un site web sur lequel nous mettrons ceux dont nous souhaitons la mise en valeur,
- En construisant 5 à 10 hôtels de haut standing dans 5 ans. Ces hôtels nous permettront d'accueillir entre 2000 à 3000 touristes. La construction de ces hôtels permettra en même temps de générer des emplois pour nos jeunes,
- En encourageant les compagnies aériennes et les opérateurs, touristiques à proposer des prix intéressants pour inciter les touristes à venir en République Centrafricaine,
- En rénovant et transformant nos aéroports,
- En facilitant les visas touristiques,
- En encourageant les Centrafricains à visiter nos sites touristiques pour découvrir et faire découvrir aux enfants, la beauté de notre pays.
- En réhabilitant nos structures touristiques publiques et formant des professionnels du tourisme.

XXII- RELATIONS EXTÉRIEURES ET DOMAINE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.

En développant et en diversifiant la coopération internationale entre la Centrafrique et le reste du monde, et en promouvant spécialement l'intégration régionale, nous poursuivrons notre adhésion à des organisations régionales à savoir : La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Union des États de l'Afrique Centrale(UEAC), l'Union africaine (UA), etc.

L'intégration économique des pays de l'Afrique centrale, va nous permettre de développer les échanges commerciaux avec les pays voisins et réduire nos importations en provenance des pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie, etc... qui nous coûtent cher. Cette intégration va aussi permettre à nos industries d'accroître leurs marchés et à nos jeunes d'avoir des emplois.

L'intégration de l'Afrique Centrale va nous tirer de l'enclavement car elle va nous faciliter l'exportation de nos produits vers les pays voisins et ainsi développer notre secteur industriel.

Avec nos partenaires de la CEEAC et de la CEMAC, nous encouragerons une politique d'échange d'expériences surtout dans le domaine agricole, l'élevage et la pêche afin d'atteindre l'objectif d'autosuffisance alimentaire

Dans le domaine de la Coopération internationale, nous renforcerons notre coopération avec la France dans tous les domaines (politique,

économique, social, militaire, etc.)

Nous coopérerons aussi avec d'autres pays en développement et émergent comme la Chine et l'Inde avec lesquels on pourra avoir des échanges commerciaux intéressants et un échange de main d'œuvre qualifiée.

Nous demanderons aux opérateurs économiques étrangers de venir investir en Centrafrique et inciterons les Centrafricains qui vivent à l'étranger à participer à la vie politique, sociale et économique de notre pays.

Nous nous appuierons sur les associations des Centrafricains à l'étranger pour changer l'image de notre pays à l'extérieur et faire connaître les opportunités d'investissement qu'il offre.

Nous demanderons aux Centrafricains qui travaillent à l'étranger de venir partager leurs expériences avec nos jeunes, en les formant dans différents secteurs.

XXIII – L’IMMIGRATION

Les crises militaro-politiques et identitaires qui perturbent notre pays aujourd'hui ont occasionné un flux migratoire sans précédent.

Nous mettrons tout en œuvre pour créer les conditions d'un rapatriement effectif de tous les réfugiés centrafricains, sur la base du retour volontaire et pour assurer leur insertion effective dans la vie économique, sociale, politique, et culturelle du pays.

Notre pays continuera à accueillir et à aider les populations des pays voisins qui se sont exilées dans notre pays à s'intégrer et ainsi à participer au développement de notre pays.

Nous favoriserons l'intégration de ceux qui voudront s'installer dans notre pays dans le respect des accords régionaux.

Nous réviserons la loi sur la naturalisation afin de pouvoir maîtriser les flux migratoires.

XXIV – L'ENVIRONNEMENT (CADRE DE VIE,ETC...)

Notre environnement constitue un élément indispensable pour le bien-être et la qualité de la vie de toute la population. Le préserver devient donc un devoir de tout un chacun. Malheureusement, l'action humaine abîme l'environnement, en exploitant les ressources sans se soucier des générations futures. Ces exploitations génèrent trop d'émissions et de nuisances que ce soit au moment de la production qu'à celui du processus de transformation, de la consommation ou de l'élimination des déchets. Si nous n'agissons pas dès aujourd'hui pour la protection de notre environnement nous survivrons difficilement à long terme.

C'est pourquoi nous devons accorder une attention particulière à la préservation de la nature en nous fixant des objectifs en liaison avec la Convention internationale sur la sauvegarde du Climat.

Nos principales priorités porteront notamment sur :

- la sauvegarde des ressources naturelles et la réparation des dommages portés sur l'environnement.
- La protection de l'homme et des biens contre les dangers naturels causés par la détérioration de l'environnement.
- L'utilisation raisonnable des ressources et la préservation de leur qualité.
- L'application d'une politique d'aménagement du territoire garantissant une utilisation modérée du sol et une protection des ressources naturelles.
- L'harmonisation et la réglementation internationale des ressources naturelles et l'instauration d'une concurrence loyale.

Ainsi, de manière particulière :

- nous veillerons à sauvegarder la biodiversité plus spécifiquement par la protection des forêts naturelles, du massif du sud-ouest et du massif de Bangassou. Nous protégerons donc notre Flore et notre faune dans leur ensemble.
- Nous mettrons en place des programmes de lutte contre la déforestation et l'érosion des sols, contre le braconnage et la destruction de tous types de notre faune, la protection des espèces animales et halieutiques en voie de disparition ou protégées par des accords internationaux.
- Nous procéderons à l'aménagement du territoire national favorable à la marche à pied, à la mobilité douce et aux transports publics et nous intégrerons le thème des ressources et de l'environnement dans les programmes d'enseignement. Nous inculquerons à nos enfants la "culture de l'environnement", le respect de la nature et celui des générations futures.
- Nous organiserons des campagnes de sensibilisation sur l'utilisation modérée des ressources naturelles et sur le respect de l'environnement.
- Nous demanderons aux ONGs qualifiées de nous aider à faire une étude minutieuse de l'impact environnemental et sur les biens et services produits par le monde de l'économie ainsi que les pouvoirs publics ;
- Nous nous engagerons enfin à trouver des solutions alternatives pour lever les contraintes auxquelles est soumise la population

centrafricaine, à savoir l'insuffisance du bois de chauffage, le problème des emballages en plastique, l'accès aux pâturages, les corvées des terrasses et des composts, l'agriculture dans les marais et dans les vallées, l'habitat écologique, l'entretien et la protection des lieux touristiques.

CONCLUSION

En conclusion, nous veillerons à construire un État de droit où tout le monde s'épanouira dans la liberté d'expression, et dans une société basée sur la démocratie, la justice et l'équité.

Nous restaurerons la paix, l'unité nationale, et nous mettrons tout en œuvre pour rebâtir l'économie du pays.

Nous garantirons au peuple centrafricain une production maximale et une gestion rigoureuse et transparente des ressources au profit de tout le monde, dans l'équité.

Nous procéderons aux réformes importantes dans tous les secteurs afin de donner aux investisseurs l'envie de venir investir en particulier dans le domaine de l'agriculture, de l'éducation, des industries, des mines, de la technologie de l'information et de la communication, de la santé, de l'énergie, de l'habitat, des infrastructures, etc.

Nous accorderons une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie des populations en zone rurale.

Nous lutterons avec toutes nos forces contre la corruption qui est l'ennemi premier du développement.

Nous redonnerons l'espoir à nos jeunes en leur donnant une formation, en créant des emplois pour eux ou encore en les aidant à en créer et aux femmes, en les aidant à se créer des activités génératrices de revenus et à devenir autonomes.

Nous nous créons une place dans la région de l'Afrique centrale en

respectant les accords des communautés auxquelles nous adhérons.

Nous devons renforcer nos relations avec la France afin de restaurer la paix durable dans notre pays, asseoir une démocratie durable et rehausser notre économie.

Chers frères et sœurs, nous nous engageons aujourd'hui, car nous sommes convaincu que la volonté qui nous anime aujourd'hui, nous mènera aux solutions durables aux problèmes que connaît actuellement notre pays.

L'union fait la force, votez pour nous, nous ne vous décevrons pas. Donnez-nous le pouvoir afin qu'on vous le remette, avec un pays réuni, fort et d'espérances nouvelles.